

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
CLARAC – LIEOUX – PIHOURC**

**Séance du 25 octobre 2021**

**PROJET DE COMPTE RENDU**

La Commission de Suivi de Site des Centres d'Enfouissement Techniques de CLARAC, de LIEOUX et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de PIHOURC s'est réunie le lundi 25 octobre 2021 à 14h30, dans les bâtiments administratifs du SIVOM sous la présidence de Madame Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète de Saint-Gaudens.

Outre Madame la sous-préfète, étaient présents :

M. GRYCZA	Président SYSTOM des Pyrénées
M. MANENT-MANENT	Président du SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/ Magnoac
M. LOUCHARD	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/Magnoac
M. FAVAREL	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/Magnoac
Mme FONGARO	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/Magnoac
M. POUZOL	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/Magnoac
M. BARUTAUT	Maire de Liéoux
Mme SANSONETTO	Maire de Saux et Pomarède
M. JORDY	Mairie de Saux et Pomarède
M. BOSC	Maire de Latoue
Mme BERREBI	Maire de Lodes
M. ESPARBES	Maire d'Arbon
M. SAUNE	Mairie de Pointis-Inard
Mme NADALET	Mairie de Valentine
M. PELLIZZURI	Mairie de Labarthe-Rivière
M. GERMAIN	Inspecteur Installations Classées DREAL/UiD 31/09
Mme JOFFRES	Assistante DREAL/UiD 31/09

**Madame la sous-préfète et messieurs les présidents des SIVOM et SYSTOM** ouvrent la séance et remercient les membres présents.

**Madame la sous-préfète** donne la parole à Monsieur GERMAIN.

**Monsieur GERMAIN** indique que la DREAL est en effectif réduit. En effet la personne qui travaillait aux espèces protégées à la DREAL a quitté son poste. Pour le moment il n'y a personne pour le remplacer. Toutefois si des questions relatives aux espèces protégées sont posées, M. GERMAIN les transmettra au service compétent et regrette de ne pouvoir apporter de réponses en séance.

Concernant les évolutions réglementaires (décret n°2021-345 du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux), il y a des nouvelles contraintes imposées en matière de surveillance des déchets entrants et par rapport à la mise en œuvre d'installations vidéo.

Cette échéance a été prorogée et elle sera effective en juillet 2022. Le SIVOM a déjà pris l'attache de sociétés spécialisées. M. GERMAIN a précisé qu'une inspection thématique aura lieu au 2ème semestre 2022 à ce sujet.

## **I – Bilan d'activités 2020**

**MM. LOUCHARD, FAVAREL, POUZOL et MME FONGARO** présentent le bilan d'activités 2020.

**M. MANENT-MANENT** demande si le taux d'ordures ménagères sera, fin 2021 en dessous du prévisionnel.

**M. FAVAREL** lui répond qu'à la fin de l'année les chiffres devraient être identiques au prévisionnel.

**M. MANENT-MANENT** constate que le taux d'ordures ménagères baisse d'année en année.

**M. FAVAREL** lui indique que les ménages trient de plus en plus leurs déchets (le compostage est de plus en plus utilisé).

**M. GERMAIN** interroge les exploitants sur l'échéance des travaux permettant à la station de traitement de recevoir 50 000 m<sup>3</sup> de lixiviats.

**M. FAVAREL**, indique que la date dépendra du montant décidé par les élus. En 2022 les travaux pourraient commencer avec une mise en place en 2023.

## **II – Incidents 2020 : déclenchement du portique de détection de la radioactivité**

Concernant les incidents, **Mme FONGARO** prend la parole. Elle indique qu'en 2020 le portique de radioactivité a été déclenché. C'était une coupelle de paratonnerre qui en était à l'origine. Une entreprise spécialisée qui est venue la chercher.

M. GERMAIN indique que l'iode 131 (dû aux patients en auto-traitement) est beaucoup plus fréquent. Concernant en revanche les éléments radio-actifs d'autres origines (ex. : paratonnerres), il s'agit d'autres radio-éléments avec une période de décroissance longue et nécessitant l'intervention de prestataires tels que l'ANDRA : cela met un certain temps à être évacué.

### **III – Dossiers « espèces protégées » : état d'avancement 2020**

Pas d'observation.

M. GERMAIN précise que suite à la crise COVID, un arrêté complémentaire avait été demandé concernant les capacités des centres de tri (celui de Villeneuve-de-Rivière pour le SIVOM) et l'admission en installations de stockage de déchets non triés, à titre exceptionnel. Ils n'ont pas été utilisés.

### **V – Réflexion sur le traitement des déchets de demain**

Une présentation est faite des différents projets du SIVOM en matière de traitement de déchets.

### **VI – Annexes et questions / réponses**

M. FAVAREL précise que les casiers en l'état, sont capables de produire pour les 15 prochaines années des quantités biogaz suffisantes pour alimenter la Wagabox, pré-traiter et le réinjecter que le réseau.

M. GERMAIN indique que la Wagabox est utilisée également sur le site de TRIGONE à Pavie (dans le Gers).

Concernant les déchets hors du site de Pihourc (envois de déchets), cette problématique est constatée par différentes mairies.

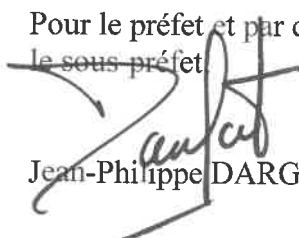
M. FAVAREL précise que des rondes extras-sites ont été réalisées. Des déchets de Pihourc en effet étaient bien hors du site mais des déchets externes polluent également les environs du site.

M. ESPARBES demande si des intrusions sur le site sont constatées.

M. FAVAREL lui répond que les seules intrusions constatées viennent des chiens de chasse. Avec la vidéo surveillance il n'a pas été constaté d'autres d'intrusions.

**Il est demandé, en complément du compte-rendu de la commission, que la présentation préparée par le SIVOM, très complète, soit adressée aux membres de la commission.**

L'ordre du jour étant clos, la présidente lève la séance à 16H00.

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet  
  
Jean-Philippe DARGENT

